

# COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2019

Présents :

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Buttieu Philippe	Présent	Garnier Annette	Présente
Dauron Régis	Présent	Lucas Nathalie	Présente
Druais Joël	Présent	Morin Christiane	Pouvoir Mme Garnier
Caval Jean Claude	Présent	Perche Francis	Présent
Fay Marie Claude	Présente	Tavenard Rémy	Présent

Secrétaire de séance : Mme Nathalie Lucas

Approbation du précédent compte-rendu.

## 1) 11 Novembre 2019

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, que la commission d'action sociale s'est réunie pour l'organisation du repas du 11 novembre et le colis des anciens.

Le repas sera comme d'habitude concocté par « la Toque Vendômoise.

Le colis des anciens sera comme chaque année sous forme de bon d'achat.

## 2) Travaux 2020 – Demande de Dotation Solidarité Rurale

Madame le Maire propose de demander des subventions pour 2 projets qui pourraient être envisagés :

- voirie – Demande de subvention au titre de la DSR 2020

- accessibilité du cimetière – demandes de subventions au titre de la DETR 30 % et du FACIL 20%

Le conseil municipal demande à Madame le Maire de contacter les entreprises afin de faire des demandes de devis pour ces projets.

## 3) Travaux d'accessibilité de la mairie

Les travaux sont terminés. Le montant total des dépenses 19 675,06 € HT – 23 610,07 € TTC.

La commune va recevoir des subventions du département, de l'Etat et des Territoires Vendômois qui représentera 80% du montant HT.

## 4) Correspondant défense

Après avoir délibéré, les membres présents nomment M. Perche comme correspondant défense pour la commune de Faye.

## 5) Informations sur le syndicat d'eau

Lors de la réunion du 25 septembre 2019, les membres présents ont délibéré sur :

- le diagnostic des 3 forages pour un coût de 7 140 € TTC.

- le diagnostic béton du réservoir pour un coût de 6 660 € TTC.

- la sécurisation des 3 forages pour un coût de 14 010 € TTC.

Il est également fait le point sur l'état d'entretien des poteaux incendie.

Sur la commune de Faye 9 poteaux dont 7 à peindre et 9 à numéroter. A priori, cela semble être remis en cause par les Territoires Vendômois. Ce sera une charge pour la commune.

## 6) Questions diverses

### ✚ Elaboration d'un règlement de cimetière

Madame le Maire propose de rédiger un règlement de cimetière qui fixera clairement les conditions d'inhumation. Il est en cours de rédaction, il sera soumis lors du prochain conseil municipal.

### ✚ Enedis - Linky

Les compteurs Linky seront prochainement installés sur la commune.

Nous avons également reçu un courrier d'Enedis par lequel ils vont identifier les sites d'éclairage public qui n'ont pas une puissance suffisante. A compter du mois d'octobre ils augmenteront les abonnements de puissance si nécessaire.

### ✚ Motion du conseil municipal contre la fermeture des trésoreries de proximité

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu concernant la fermeture des trésoreries en Loir et Cher.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de :

S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.

EXIGER le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux. »

### ✚ Rachat bétonnière, armoire métallique

Madame le Maire informe les membres présents qu'elle a un acquéreur pour la bétonnière et l'armoire métallique. Après avoir délibéré les membres présents décident de vendre la bétonnière et l'armoire métallique qui ne figuraient pas dans l'inventaire de la commune.

### ✚ Voirie – courrier M. Pillefer

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. Bernard Pillefer, (responsable voirie au conseil départemental) sur le manque de visibilité en sortie de hameau « le Perray » sur la route départementale n°92, rendant dangereuses les sorties de riverains empruntant cet axe routier depuis la voie communale n°5. Après examen sur place qui confirme la visibilité réduite, il informe Madame le Maire que les services vont procéder prochainement à la mise en place d'un miroir assortie d'une limitation de vitesse à 50 km/h, et à l'implantation d'un « stop » en lieu et place du « céder-le-passage ».

Séance levée à 22 h

Le Maire, Annette GARNIER

Affiché le 28 octobre 2019

